

uplicata

GREFFE

DU

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE LIMOGES

R E C E P I S S E D E D E P O T

ALAIS DE JUSTICE

7000 LIMOGES

EL : 55.34.51.46 (SERVICE R.C.S.)

EL MINITEL : 36.29.22.22 TEL MINITEL : 36.29.11.11

3eme DEGRE

35 RUE PRADIER

87000  
LIMOGES

V/REF :

N/REF : 90 B 9 / A-2259

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIMOGES CERTIFIE  
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 24/12/92, SOUS LE NUMERO A-2259,

ACTE S.S.P. EN DATE DU 10/03/92  
ENTRE MR SOCHAT LAURENT ET MR OLIVIER DE BLOMAC

CESSION DE PARTS

... CONCERNANT LA SOCIETE

3eme DEGRE

STE A RESPONSABILITE LIMITEE

35 RUE PRADIER

87000 LIMOGES

R.C.S LIMOGES B 352 954 093 (90 B 9)

LE GREFFIER



# CESSION DE PARTS

**S.A.R.L. 3° DEGRE**

**Société à responsabilité limitée au capital de 85 000 F.**

**Siège social : 35, rue Pradier - 87000 LIMOGES**

**RCS : LIMOGES B 352 954 093**

Entre les soussignés :

M. Laurent SOCHAT, demeurant à LIMOGES 87000 - 135, rue de Bellac,  
associé dans la sarl ci-dessus désignée,

M. Olivier de BLOMAC, demeurant à VIC SUR BREUIL 87260 - La réserve,  
associé dans la sarl ci-dessus désignée,

et le gérant de la sarl ci-dessus désignée, M. Frédéric SOCHAT,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

M. Laurent SOCHAT est propriétaire de 1 part de CENT francs, numérotée 845, de la société à responsabilité limitée 3° DEGRE, au capital de 85 000 F. dont le siège social est sis 35, rue Pradier à LIMOGES - 87000.

M. Laurent SOCHAT cède et transporte sous les garanties ordinaires de droit une (1) part qu'il possède dans ladite société.

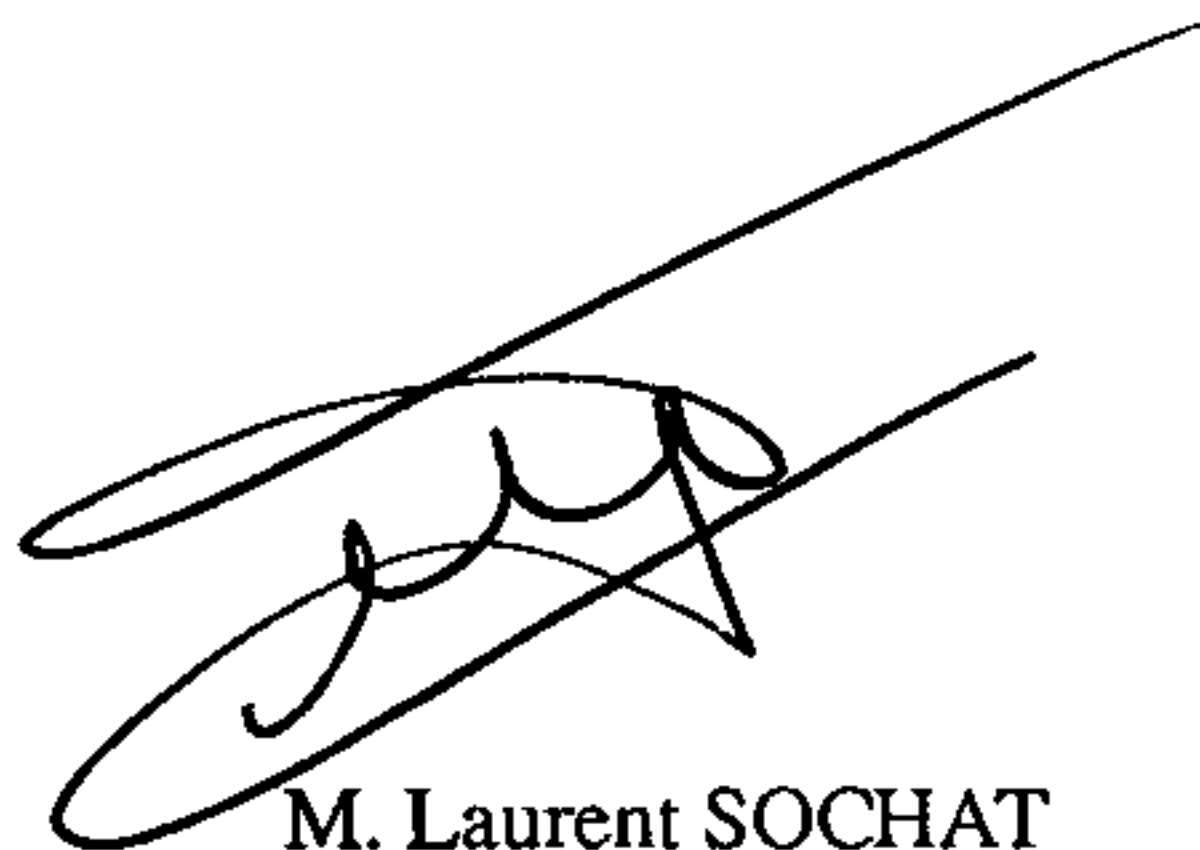
Par la présente cession, M. Olivier de BLOMAC devient propriétaire de la part cédée avec effet à partir de ce jour, tous les droits et obligations y attachés.

La présente cession est en outre consentie et acceptée moyennant le prix de 100 F. (CENT francs) payé par M. Olivier de BLOMAC.

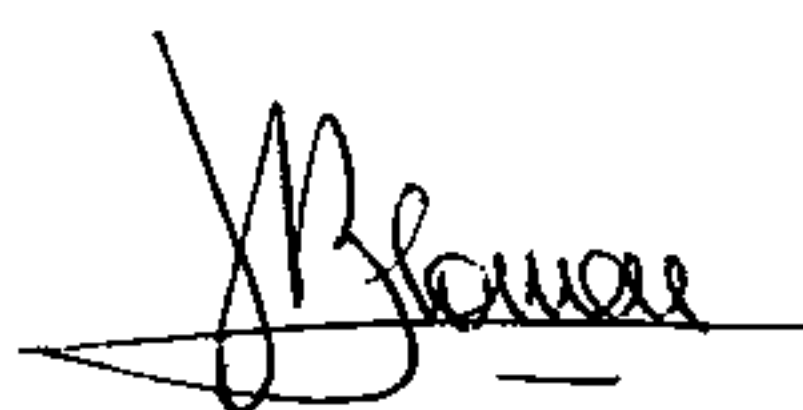
L'assemblée du 10 mars 1992 des associés de la société 3° DEGRE a agréé M. Olivier de BLOMAC comme nouvel associé.

Les frais, droits et honoraires et tous ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par M. Olivier de BLOMAC.

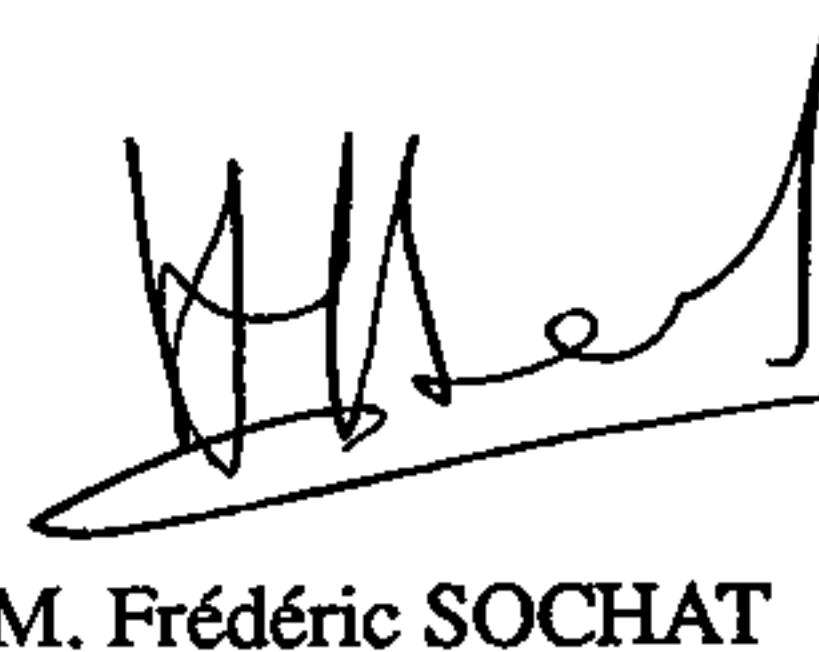
Fait à LIMOGES, en quatre exemplaires,  
le 10 mars 1992



M. Laurent SOCHAT



M. Olivier de BLOMAC



M. Frédéric SOCHAT

61144

VISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ A LA RECETTE  
DE *Sanmoye, Saint* LE 24 NOV. 1992...  
F° 81 rel. - *MA* ... BORD. 221 / 25 ...  
REÇU [ - Dt DE TIMBRE ..... 136 ...  
          [ - Dts D'ENREG<sup>t</sup> ..... 100 ...  
SIGNATURE :                      Le Receveur Principal

*[Signature]*  
R. ALLIO

*Duplicata*